

## 9<sup>e</sup> DELIBERATION DE LA SEANCE DU 26 MARS 2026 à 20 HEURES 30

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Date de convocation :  
le 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six  
et le jeudi vingt-six mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joeëlle GAS, Norbert LAVASTRE, Pascale FANTON, Pierre MATHIEU, Eric FRENE, Patrick TOLETTI, Valérie DEULLY, Nicole LE ROUSSEAU, Valérie FRAC, Nathalie DOSE, Franck REBOULET, Maxime LACROIX.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Muriel CATALA pouvoir à Pierre MATHIEU

Maxime LACROIX est élu à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

### Objet : Commission extra-communale patrimoine et culture

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Aux termes de l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales, « **le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locale** »

Sur proposition du maire, le conseil municipal fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat de comité consultatif, chaque commission extramunicipale devra être présidée par un membre du conseil municipal désigné par le maire. Cette Commission donnera son avis sur ce qui doit être conservé, protégé, mis en valeur dans la commune, elle pourra aussi coordonner et participer à la mise en place de la journée du patrimoine ou toute création de manifestation culturelle.

Cette Commission fera des propositions destinées à promouvoir notre patrimoine, à développer la connaissance de l'histoire de notre commune et plus globalement celle du Pays Gard Rhodanien. En un mot, elle conseillera les instances municipales, culturelles sur les meilleurs moyens de faire réellement de Cavillargues, un village prenant soin de son patrimoine et de sa culture.

La Commission sera présidée par l'Adjoint au Maire chargé de la commission culture, la commission jeunesse, fêtes et associations et sera publiée au bulletin municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'article L2121-21 du Code Général des collectivités territoriales qui dispose que toute nomination doit se faire à bulletin secret, puis l'article 142 de la Loi n°2004-809 en date du 13 août 2004 selon lequel les conseillers municipaux peuvent décider, à l'unanimité, de ne plus recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est proposé à l'assemblée de voter à main levée pour désigner les membres de cette commission.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

**DECIDE** de voter à main levée.

Monsieur le Maire propose que la composition de la commission extra-municipale suivante

- **Mesdames GAS Joëlle, FANTON Pascale**, adjointes
- **Mesdames FRAC Valérie, CATALA Muriel, DOSE Nathalie, et LE ROUSSEAU Nicole**, conseillères municipales
- **Monsieur LACROIX Maxime**, conseiller municipal

Il est également proposé de nommer des citoyens ayant fait acte de candidature :

- **Madame CHEVALIER Mireille,**
- **Madame GUERBEUR Janine,**
- **Madame JUSTAMOND Mireille**
- **Madame MASERA Catherine**
- **Madame VERDIER Nathalie**
- **Madame BERTRAND Michèle**
- **Monsieur FREDJ Frédéric,**
- **Monsieur BAMBAGIOTTI Cédric,**
- **Madame Catherine JALLIFIER-ARDENT**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter la composition de la commission telle que présentée **à l'unanimité**.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, ans susdits.

Le Maire,  
Laurent NADAL

